

Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire
Le Moulin Gandin - 24 Rue des 2 Moulins - CS 90002
71260 VIRE

œ PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2018 œ

CHALON SUR SAONE

* * * * *

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SAONE-ET-LOIRE
Le Moulin Gandin - 24 Rue des 2 Moulins -- CS 90002 – 71260 VIRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2018
CHALON SUR SAONE

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire s'est tenue le Vendredi 20 Avril 2018 à la salle Marcel Sembat à Chalon sur Saône.

Cinq guichets permettaient de distribuer un carton de vote sur présentation de son permis de chasser validé pour la saison 2017/2018, sa carte fédérale d'adhérent ou une autre pièce d'identité, le dispositif était complété en salle par des scrutateurs volontaires et le personnel de la Fédération afin de comptabiliser en toute transparence le vote à réaliser.

A 17h30, les portes d'accès sont ouvertes. Une heure plus tard, le Président Jacques PELUS « déclare ouverte l'Assemblée Générale 2018 de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire. »

« Chaque électeur s'est vu remettre un carton de vote à main levée. En plus des votes statutaires, nous vous proposons un vote sur « les nouveaux statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs » qui va vous être présenté tout à l'heure ».

A 18 heures 45, le Président présente la tribune et accueille les personnalités et les chasseurs.

« Je salue tout d'abord les personnalités présentes qui nous font l'honneur d'être parmi nous et les remercie. Je suis heureux d'accueillir :

- Monsieur Gilles PLATRET, Maire de Chalon sur Saône
- Monsieur Frédéric BROCHOT, Conseiller Départemental du canton d'Autun et Vice-Président du Conseil Départemental représentant Monsieur André ACCARY, Président du Conseil Départemental
- Monsieur Christian DUSSARAT, Directeur de la Direction Départementale des Territoires, représentant Monsieur Jérôme GUTTON, Préfet de Saône et Loire
- Monsieur Pierre DUFOUR, représentant Monsieur Christian DECERLE, Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur Bernard LACOUR, Président de la FDSEA
- Monsieur Aurélien LACONDEMINE, Chef du Service Départemental de l'ONCFS
- Monsieur Antoine DERIEUX, Directeur Général de la délégation régionale de l'ONCFS
- Monsieur Régis MICHON, directeur d'agence de l'ONF
- Monsieur Paul-Henri MERLE, représentant Monsieur Patrice DE FROMONT du Syndicat des Propriétaires Forestiers de Saône et Loire

Je suis aussi heureux d'accueillir :

- les Présidents des associations de chasse spécialisée :
Monsieur Jean-Louis LAURENT, Président de l'ADCGG
Monsieur Pascal AUZEIL, Président du CNB
Monsieur André GOIN, Délégué de l'UNUCR
Monsieur Christian MASUEZ, représentant les Louvetiers
Monsieur Marc BERTHIN, Président de l'ADGCPSL
Monsieur Michel RAYMOND, Président de l'ADCGE
Monsieur Didier VACHEZ, représentant de Chass'Arc 71
Monsieur Jean-Paul VOISIN, Président de l'APASL
- Les partenaires fonctionnels :
 - Madame Mylène CORSIN et Monsieur Charles PATARD de CERFRANCE
 - Messieurs Vincent OLIVIERI et Pascal RIZET, Commissaires aux Comptes

Ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Je vous remercie également amis chasseurs de vous être déplacés pour cette Assemblée Générale.

Merci également aux sonneurs des Echos de Gaffrant pour l'animation de notre Assemblée. »

A l'issue du mot d'accueil, le Président donne la parole à Monsieur le Maire, Gilles PLATRET.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

« Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Au plan national, nous vivons une révolution. Notre nouveau Président Willy SHRAEN, avec son équipe, a profité d'une rencontre avec le Président de la République pour lancer la réforme de la chasse. 92 % des Présidents départementaux sont d'accord pour lancer cette réforme.

Ce projet, Mesdames et Messieurs, c'est probablement le plus ambitieux que nous aurons à porter. Je fais confiance au Président SCHRAEN. C'est un projet qui répond à plusieurs équations simples que nous aurons à résoudre.

Tout d'abord, il répond à une évolution sociale rapide de la chasse comme nous n'en n'avons jamais connu. Le monde qui nous entoure et je dirais même notre monde, perçoit à travers nos nouveaux pratiquants une conception de la chasse comme nous n'aurions pu l'imaginer il y a encore quelques années.

La chasse qui fut la mienne, qui fut la vôtre, ne sera plus celle de nos enfants et de nos petits-enfants.

En effet, si 82 % de nos chasseurs chassent encore dans leur village, le chiffre de 85 % de ces jeunes nouveaux chasseurs, qui se déplacent au-delà de leurs frontières départementales, doit nous interpeller.

Souvent, nous n'avons pas été capables de prévoir l'avenir de notre passion et je dirais même que parfois, nous avons raté notre présent.

Comment pouvons-nous encore imaginer que les Fédérations Départementales ne soient pas mises à mal par la non-responsabilisation de certains territoires minoritaires, d'où sortent des dégâts grandissants et menaçants pour les budgets de celles-ci ?

Et pour finir, comment pouvoir encore imaginer longtemps que nos chasseurs s'offriront un permis de chasser national qui dépasse déjà aujourd'hui la somme indécente de 400 €, alors que les jeunes chasseurs souhaitent un permis moins cher pour pouvoir découvrir différents modes de chasse à travers notre pays.

Le lancement de cette réforme demeure un moment historique qui marquera l'histoire cynégétique de notre pays et dont les répercussions politiques, sociales et financières toucheront directement nos structures.

Le postulat de départ, parfaitement en symbiose avec la vision du chef de l'Etat nous concernant, a été de rendre une forme d'accessibilité et de mobilité de la chasse pour favoriser son développement. Imaginer de baisser le coût d'un permis national pour le ramener à 200 €, soit 50 % de sa valeur actuelle, n'est pas chose aisée. Le permis départemental continuera d'exister.

Il est une autre certitude, c'est que parallèlement à l'avancée politique de cette réforme au sein des structures de l'Etat, il est impératif de l'accompagner de quelques modifications concernant la problématique dégâts.

Deux choses à travailler dans un avenir proche :

1/ donner les moyens aux Présidents de Fédération sous une forme de boîte à outils mise à leur disposition pour renforcer leur pouvoir d'action en cas de déséquilibres majeures dans la gestion politique et financière des dégâts

2/ un équilibre entre « je paye tous les dégâts, donc je gère tous les territoires ». Malheureusement, cette réalité de bon sens commence à se faire rare dans nos départements. Trop souvent, les 20 ou 30 % de territoires qui sont soustraits à la chasse communale représentent 100 % des problèmes. Pour répondre à ce devoir vis-à-vis du monde agricole, il faudra nous permettre de trouver un équilibre flexible dans le paiement des dégâts par l'ensemble des territoires.

En plus clair, l'Etat doit nous donner les moyens de ne plus courir après un légitime droit de chasser, mais bien à un recouvrement mutualisé des dommages causés au monde agricole.

Le dernier effet papillon majeur de cette réforme concerne évidemment celui chez qui on compte récupérer cette modique somme de 43 milliards d'Euros, à savoir l'ONCFS.

Cette réforme est une véritable révolution qui redonne à la chasse sa place au cœur de la ruralité. Véritable vision d'avenir, il s'agit d'une réforme ambitieuse et nécessaire pour développer la chasse.

C'est également une réforme qui, au-delà des flux financiers doit permettre notamment de responsabiliser les territoires et de redonner du pouvoir aux Présidents de Fédération pour mieux gérer les points sensibles que déséquilibrent certains budgets « dégâts » de grands gibiers.

Elle s'accompagne de simplification administrative.

Elle permet d'abaisser le coût du permis national de 400 à 200 €. Le permis départemental quant à lui, perdure dans sa forme actuelle.

Cette réforme est une réforme « gagnant-gagnant ».

Les chasseurs gagnent du pouvoir d'achat avec le passage du permis national de 400 à 200 € soit plus de 18 millions d'Euros d'économie :

- les Fédérations Départementales des Chasseurs pérennisent leurs ressources
- les Fédérations Régionales bénéficient d'une véritable autonomie financière avec une enveloppe globale de 14 millions d'Euros pour développer l'expertise scientifique et écologique.

La Fédération Nationale renforce ses moyens afin de faire face aux nombreux défis auxquels la chasse est confrontée au quotidien.

Cette réforme est aussi une réforme globale qui oblige à une négociation avec l'Etat au sujet des flux financiers liés à la redevance payée par les chasseurs. Le chef de l'Etat a validé le principe de cette réforme qui vient d'être lancée et qui va avoir un impact sur le montant de l'ordre de 43 millions d'Euros.

En complément, il est souligné que les missions régaliennes de police rurale de la chasse et de la pêche, doivent être confortées au sein de l'ONCFS et que cela aura aussi des conséquences budgétaires.

Quelles conséquences pour les chasseurs ?

Une des premières conséquences est de rendre la chasse plus accessible aux chasseurs :

- redonner du pouvoir d'achat aux chasseurs en abaissant le coût du permis de chasser national à 200 € au lieu de 400 €
- enrayer la baisse du nombre de chasseurs
- encourager la mobilité des chasseurs. Deux tiers des nouveaux chasseurs chassent dans plusieurs départements.

Cette réforme doit se mettre en place pour le 1^{er} Juillet 2019. Je vous demanderai au cours de notre Assemblée d'entériner les nouveaux statuts de Fédération suite à l'arrêté ministériel de Février 2018.

Voici au niveau national les travaux que souhaite engager l'équipe du Président SCHRAEN soutenu par 92 % des Présidents Départementaux.

Pour notre département :

La barre des 6000 sangliers est dépassée, ce chiffre peut faire peur au monde agricole. Grâce aux protections des cultures et une forte pression de chasse, la population de sangliers dans notre département devrait se stabiliser. Nos contacts permanents avec le monde agricole, permettent une réaction rapide en cas de problèmes sur le terrain.

Le chevreuil reste stable sur le département. Quant aux cerfs, je rassure nos amis forestiers, les deux noyaux qui existent dans le département restent faibles.

Le petit gibier vit des hauts et des bas. Les conditions climatiques que nous subissons au printemps depuis plusieurs années, ne favorisent pas la reproduction. Une augmentation du nombre des nuisibles retarde également l'évolution des populations de faisans, canards et lièvres.

Pour ce dernier, une nouvelle étude nationale sera lancée prochainement.

Les activités de notre Fédération pour la saison 2017/2018 ont été nombreuses :

- opération « J'aime la Loire Propre » : avec la participation des pêcheurs, a été un succès. J'aimerais qu'en Mars 2019, plus de chasseurs locaux participent. Nous envisageons de faire une opération similaire sur le Doubs en Saône et Loire
- toujours avec les pêcheurs, nous avons organisé à Mâcon une soirée au cinéma Marivaux pour la sortie du film « l'Ecole Buissonnière » de Nicolas VANNIER
- nous avons maintenu nos activités périscolaires dans le département
- participation à l'opération « Un Dimanche à la Chasse » qui sera reconduite pour l'année à venir
- grosse activité autour de la production de plaquettes bocagères en Bresse Bourguignonne avec le partenariat de la Coopérative Bourgogne du Sud. Cela consiste à conserver des haies hautes avec des plans de gestion sur 25 ans.

Je vous invite à participer au salon Euroforest les 21, 22 et 23 Juin 2018 à SAINT BONNET DE JOUX où nous serons présents sur un stand commun avec la Chambre d'Agriculture, la CUMA Compost et Cultivons Nos Campagnes.

Je souligne également la nomination de notre Vice-Présidente Evelyne GUILLON, au CESER Bourgogne Franche Comté qui représente 72000 chasseurs Bourguignons Franc-Comtois.

La signature de notre 3^{ème} Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est prévue pour Septembre 2018. Les travaux entrepris touchant à leurs fins, je tiens à remercier tous les personnels de la Fédération qui de près ou de loin ont participé à la rédaction de ce document, ainsi que tous nos partenaires agriculteurs, forestiers, associations spécialisées qui ont toujours répondu présents à toutes nos sollicitations pour la réalisation de ce 3^{ème} Schéma.
Merci également aux services de l'Etat pour leur participation.

Je voudrais terminer ce rapport moral et d'activités en vous remerciant de la confiance que vous accordez aux Administrateurs de votre Fédération. Leurs tâches ne sont pas faciles tous les jours, les réunions se multiplient. Défendre notre passion, la chasse, engendre une grosse dépense d'énergie et je tiens à tous les féliciter.

La réforme lancée par le Président SCHRAEN doit permettre de retrouver l'unité d'une chasse constructive.

La chasse est attaquée, l'agriculture est attaquée, l'union de tous doit permettre à la ruralité de vaincre, et à la chasse et à l'agriculture d'exister.

Vive la ruralité,
Vive la chasse en Saône et Loire ».

CHOIX DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Cette question est réglée par le règlement intérieur qui précise à l'article 6 que le Bureau de l'Assemblée Générale est celui du Conseil d'Administration.

+ ANNONCES ET CIRCULAIRES

Les deux annonces légales prévues par l'article 11 des statuts ont été publiées dans le Journal de Saône et Loire du 17 Mars 2018 et l'Exploitant Agricole du 16 Mars 2018.

Le Journal Nos Chasses paru en Mars et envoyé à tous les chasseurs est aussi fait pour annoncer l'Assemblée Générale.

De plus, comme il l'est prévu dans le règlement intérieur, une circulaire a été adressée aux adhérents territoriaux le 8 Mars 2017.

Y étaient joints :

- la carte fédérale d'adhérent,
- l'ordre du jour,
- le menu du buffet

La date de l'Assemblée Générale avait auparavant été annoncée à plusieurs reprises dans différentes circulaires, dans la presse ou sur internet.

+ MODALITES DE VOTE

• Les statuts de la Fédération ne prévoient le recours au vote à bulletins secrets que pour l'élection des Administrateurs (article 5).

• Dès lors, il faut en conclure que le vote à main levée est la règle et c'est l'usage qui est pratiqué à nos Assemblées Générales de longue date. Le règlement intérieur adopté en 2014 dit 1 adhérent = 1 voix.

Aucun pouvoir n'est accepté.

• Pour qu'aucune contestation ne soit possible sur la qualité des votants, le Conseil d'Administration a décidé de contrôler et d'identifier les personnes ayant capacité à voter.

• Ainsi, celui qui a pu présenter à l'entrée son permis de chasser validé pour 2017/2018, sa carte fédérale d'adhérent ou une autre pièce d'identité, s'est vu remettre un carton qu'il devra exhiber pour exprimer son vote.

+ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 AVRIL 2017

Le procès verbal officiel (document relié – couverture violette) a été adressé à tous les responsables de territoires adhérents, le 6 Juillet 2017, en même temps que les appels de cotisations.

Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

LES NOUVEAUX STATUTS DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DES CHASSEURS

La Fédération Nationale des Chasseurs a souhaité réformer les statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs. Cette réforme était placée sous l'angle de la doctrine de la FNC retenue par l'Assemblée Générale du 14 Mars 2017 : « clarifier, simplifier, renforcer ».

Le Journal Officiel du 10 Février 2018 a publié l'arrêté ministériel du 1^{er} Février 2018 portant modèle de statuts des FDC.

D'après Maître Lagier, Avocat, il est important avant toute chose, de rappeler que :

- les nouveaux statuts ne comportent pas toutes les modifications qui ont été présentées lors de l'Assemblée Générale de la FNC en Mars 2017. En effet, il faut avoir à l'esprit que le document global affichait des objectifs à caractère législatif et réglementaire qui ne pouvaient être satisfaits par l'arrêté ministériel du 1^{er} Février 2018. C'est l'objet du projet de loi sur la chasse sur lequel travaille en ce moment la FNC, en parallèle avec le dossier du permis national à 200 €
- les nouveaux statuts ont été élaborés par la FNC à la suite d'un processus associatif complet (commission, bureau et Conseil d'Administration de la FNC, réunions régionales et vote en Assemblée Générale le 14 Mars 2017)
- la FNC répond par ailleurs aux dispositions de l'article L. 421-9 du Code de l'Environnement : « les statuts des fédérations départementales des chasseurs doivent être conformes à un modèle adopté par le ministre chargé de la chasse ».

Les nouveaux statuts sont ainsi le fruit du travail du monde de la chasse.

Le ministère n'a quasiment pas modifié les dispositions qui lui étaient soumises par la FNC. Les textes ont de surcroît été soumis à la Commission Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS) du 25 Octobre 2017 lors de laquelle ils n'ont rencontré aucune forme d'opposition.

Les nouveaux statuts comportent de multiples modifications et pour autant, plusieurs articles sont inchangés.

Un diaporama a été présenté dans lequel étaient reprises les principales modifications apportées aux statuts. La lisibilité des nouveaux statuts est améliorée par une numérotation détaillée de chaque article et/ou de chaque alinéa. Il en résulte une lecture plus aisée.

Les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité moins 1 voix. Afin d'être en conformité avec les nouveaux statuts, le règlement intérieur de la FDC devra être modifié et proposé à l'approbation lors de la prochaine Assemblée Générale.

LES COMPTES AU 30 JUIN 2017

Le Président donne la parole à Monsieur Charles PATARD, Expert-Comptable, qui présente les comptes de la Fédération pour la période du 1^{er} Juillet 2016 au 30 Juin 2017, au moyen d'un diaporama qui permet la comparaison avec l'exercice précédent.

♦ Secteur Général

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 53 000 € et le résultat net de l'exercice est excédentaire de 84 000 €.

Le bilan au 30 Juin 2017 ressort à 2 834 000 € dont 2 062 000 € de capitaux propres.

♦ Secteur Dégâts

Le résultat est déficitaire à hauteur de 211 000 €. Le montant des indemnisations est affiché à 506 000 €.

Les réserves se montent à 777 670 € au 30 Juin 2017 et le bilan ressort à 1 597 000 €.

Le Président remercie Monsieur Charles PATARD et donne la parole à Monsieur Vincent OLIVIERI accompagné par Monsieur Pascal RIZET, Commissaires aux Comptes.

Monsieur Vincent OLIVIERI certifie qu'à l'issue des vérifications et analyses opérées, les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

Concernant les conventions réglementées, le Commissaire aux Comptes informe l'Assemblée Générale qu'aucune convention à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ne lui a été communiquée.

Le Président remercie les Commissaires aux Comptes et procède aux formalités statutaires d'approbation des comptes au 30 Juin 2017.

Aucune question n'est posée, aucune observation n'est formulée.

L'approbation des comptes au 30 Juin 2017 est approuvée à l'unanimité.

Le résultat est affecté au compte report pour le nouveau bilan à l'unanimité.

Et le Président obtient quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et donne la parole à Monsieur André ROUX, Trésorier, pour présenter les budgets prévisionnels 2018/2019 tels qu'ils ont été préparés par la Commission Financière et adopté par le Conseil d'Administration du 5 Février 2018 en présence de l'Expert Comptable et du Commissaire aux Comptes.

LE BUDGET PREVISIONNEL

Au moyen d'un diaporama qui permet une comparaison par rapport à l'année précédente, le Trésorier présente les principaux postes du budget prévisionnel.

♦ Secteur Général

Le budget prévisionnel secteur général vous est donc proposé à l'équilibre.

Les recettes s'élèveront à 1 474 000 € en concordance et sans augmentation par rapport aux années précédentes avec une cotisation à 81 €, inchangée.

♦ Secteur Dégâts

Le budget prévisionnel secteur dégâts est proposé à l'équilibre à 821 000 €.

Le budget réservé pour les dégâts s'élève quant à lui 500 000 €.

Le timbre grand gibier reste à 20 €. Les bracelets sanglier passent à 20 € sur l'ensemble du département et une contribution territoriale est demandée à hauteur de 170 000 €.

Puis le Trésorier présente l'ensemble des prix des cotisations et des dispositifs de marquage.

	Chasseurs	Nouveaux Chasseurs 1 ^{ère} année	Nouveaux Chasseurs 2 ^{ème} année
Cotisation Fédérale 71	81 €	30 €	41 €
Cotisation Temporaire 9 jours	41 €	20 €	21 €
Cotisation Temporaire 3 jours	21 €	10 €	11 €
Timbre Grand Gibier 71	20 €	1 €	10 €
Timbre Grand Gibier 9 jours	10 €	10 €	10 €
Timbre Grand Gibier 3 jours	5 €	5 €	5 €

Dispositifs de marquage :

- Chevreuil : 20 €
- Sanglier : 20 €
- Daim : 5 €
- Cerf sika : 20 €
- Cerf élaphe mâle adulte : 300 €
- Cerf élaphe femelle et daguet : 200 €
- Cerf élaphe jeune : 100 €
- Animaux en enclos ou en parc : 5 €
- Remplacement d'un dispositif de marquage perdu ou détérioré : 5 €

Le budget prévisionnel pour la saison 2018/2019 a été adopté par 133 voix pour, 14 contre et 0 abstention.

Le Président remercie l'Assemblée.

PROPOSITIONS OUVERTURES/FERMETURES ET CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE POUR LA SAISON 2018/2019

Le Président indique que l'ouverture générale est proposée le 3^{ème} Dimanche de Septembre soit le 16 Septembre 2018 et que la fermeture générale sera proposée le 28 Février 2019.

Il rappelle que l'autorisation du tir d'été est généralisée à tous les territoires à partir du 1^{er} Juin pour le sanglier et le chevreuil et donc le renard.

Sur la partie du département à l'Est de la ligne TGV et sur les UG 2, 4, 10, 11, 18 et 28, sera proposée que la chasse à tir du sanglier soit permise tous les jours à partir du 1^{er} Août jusqu'au 15 Septembre 2018.

La fermeture de la chasse du sanglier sera proposée au 31 Mars 2019 sur tous les territoires.

En ce qui concerne le lièvre, les propositions suivantes seront faites :

- ouverture le 16 Septembre 2018 à l'Est et le 7 Octobre 2018 à l'Ouest de la Saône
- fermeture le 1^{er} Novembre 2018 à l'Est et le 2 Décembre 2018 à l'Ouest de la Saône

A l'est de la Saône, la chasse à tir du lièvre sera autorisée seulement les mercredi, dimanche et jour férié.

A l'ouest de la Saône, la chasse à tir du lièvre est autorisée les mercredi, dimanche et jour férié pour les communes qui étaient en plan de gestion lors de la saison précédente.

Sur les communes qui n'étaient pas en plan de gestion la saison précédente, la chasse est autorisée tous les jours sauf le mardi et le vendredi.

Nous proposerons que du 1^{er} Décembre à la clôture générale, de 9 h jusqu'à la nuit soit autorisée aussi la chasse des colombidés, des oiseaux de passage et de la bécasse.

Le reste est sans changement.

Il s'agit des propositions de la Fédération qui seront transmises au Préfet dans les prochains jours.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2018/2024

Une présentation est faite par Peggy GAULTIER, chargée de mission à la Fédération, sur les principales évolutions des orientations du SDGC 2018/2024. Celles-ci concernent la faune sauvage (petit gibier sédentaire, grand gibier, gibier migrateur, espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, espèces allochtones invasives ou envahissantes, espèces protégées et suivi sanitaire de la faune sauvage), la recherche au sang, les habitats de la faune sauvage, la sécurité des chasseurs et des non chasseurs, la communication, la formation sur la connaissance des espèces, l'encadrement de certaines pratiques.

Les étapes à venir sont la finalisation de la rédaction des orientations et du rapport environnemental, la consultation du public sur ce dernier rapport, l'établissement de la synthèse de la consultation pour enfin remettre le schéma et le rapport environnemental au Préfet pour approbation.

INTERVENTION DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DE SAONE ET LOIRE

Le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel Pascal DEFRANCE et à l'Adjudant-Chef Christelle ROUX du Groupement de Gendarmerie de Saône et Loire (Section Sûreté en prévention technique de la malveillance) qui ont délivré des messages de prévention pour limiter les vols dans les rendez-vous de chasse ainsi que les armes dans les véhicules. Ceci fait suite à un partenariat mis en place entre la Gendarmerie et la Fédération.

FLEUVES ET RIVIERES PROPRES

Le Président annonce que toujours en partenariat avec les pêcheurs, l'opération Fleuves et Rivières propres en 2019 va se développer géographiquement sur d'autres cours d'eau, notamment le Doubs. L'opération 2018 sur la Loire a rassemblé 150 bénévoles sur les bords du fleuve. La présence du Président du Conseil Départemental et du Maire de Digoin ont permis de dialoguer et de faire prendre conscience aux élus de l'implication des chasseurs et des pêcheurs pour nettoyer la nature.

INFORMATIONS SUR LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Le Président donne la parole à la Vice-Présidente, Madame Evelyne GUILLON, pour présenter les activités de la nouvelle Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté.

« La Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté a tout juste 1 an d'existence.

Retour sur une année bien remplie !

La nouvelle Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté est née le 10 Mars 2017. Notre Fédération régionale regroupe aujourd'hui 8 Fédérations départementales, celles de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute Saône, de la Saône et Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

La nouvelle FRCBFC représente près de 72 000 chasseurs. Ces derniers constituent un poids économique régional de 117 millions d'euros soit l'équivalent de plus de 1400 emplois temps plein. Elle est administrée par 16 représentants désignés et issus de chaque conseil d'administration des Fédérations départementales.

Le Président est Pascal SECULA, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Côte d'Or.

Pour notre Fédération les deux administrateurs sont Jean Paul VOISIN et moi-même.

Dès l'élection du bureau, le 1^{er} Avril 2017, la nouvelle Fédération Régionale a commencé à s'organiser.

Une feuille de route précisant notamment les objectifs et les travaux pour la 1^{ère} année a été adoptée. Un mode de fonctionnement a été mis en place avec des réunions régulières du Conseil d'Administration et des contacts réguliers sont établis entre les FDC. L'organisation permet de décider rapidement des travaux à réaliser et d'organiser la charge de travail. Un chargé de mission est mis à disposition à mi-temps par la Fédération de la Saône et Loire pour l'animation technique et la Fédération des Chasseurs de Côte d'Or assure avec son directeur et son assistante de direction les travaux administratifs et comptables.

Par ailleurs, chaque Fédération départementale est invitée à prendre en charge différents sujets pour le compte du niveau régional. Nous mutualisons donc ainsi les compétences des salariés des Fédérations Départementales afin de réaliser des travaux régionaux.

Les Administrateurs sont également sollicités notamment en tant que représentant de la Fédération Régionale dans de nombreuses instances : du Conseil économique, social et environnemental en passant par l'Agence régionale de la biodiversité jusqu'à la Commission régionale de la forêt et du bois sans oublier différentes commissions sanitaires ; ce sont près de 20 instances différentes au sein desquelles nous siégeons. Cela est particulièrement important pour porter l'avis des chasseurs là où se décide une partie des politiques publiques notamment en matière d'environnement,

d'agriculture ou de forêt. Je souhaite d'ailleurs relever que nous siégeons dans un comité paritaire avec les forestiers en charge de l'équilibre sylvo-cynégétique. Autrement dit, ce comité est en charge d'établir un plan d'actions à mettre en œuvre dans chaque département pour lutter contre les dégâts notamment de cerf et de chevreuil en forêt ; vous pouvez donc juger vous-même de l'importance d'être présent au niveau régional.

La FRCBFC a pour vocation de coordonner l'action des Fédérations départementales des chasseurs dans différents domaines concernant le niveau régional. Elle doit également faire le lien sur les mêmes questions entre notre Fédération nationale et les départements.

Au-delà des représentations, la FRCBFC engage aussi des travaux sur de sujets techniques ainsi que sur la mutualisation des moyens.

A titre d'exemples voici quelques actions mises en œuvre ces derniers mois par la FRC et nos FDC :

- Rédaction d'une nouvelle convention régionale AGRIFAUNE avec un programme d'actions mis en œuvre dans chaque département avec nos partenaires agricoles. Une nouvelle programmation est en cours de rédaction pour la période 2019-2023. Chaque Fédération départementale pourra y participer.
- Participation au réseau des gestionnaires d'infrastructures telles que les voies ferrées et les autoroutes. Un programme d'amélioration du franchissement de ces infrastructures est actuellement discuté avec la construction de nouveaux ouvrages de franchissement pour le gibier et une meilleure gestion des engrillagements. Programme auquel participeraient nos Fédérations et sociétés de chasse concernées.
- L'opération de collecte des douilles de cartouches est relancée dès la saison prochaine avec un tri et une valorisation du plastique et du métal effectuée par une entreprise de réinsertion située dans le Jura.
- Plusieurs achats groupés sont en train d'être réalisés pour les sacs de collecte des cartouches, les sacs pour la venaison, des pochettes de protection plastifiées pour les permis et d'autres sont à venir sur les panneaux de signalisation des battues en cours, le matériel et les consommables utilisés pour le permis de chasser (plateaux, cartouches, balles à blanc, maintenance des lanceurs etc...). Ces achats groupés permettent de réaliser des économies de plusieurs milliers d'euros mais aussi d'harmoniser certains de nos dispositifs.

Enfin, la Fédération Régionale organise les relations avec différents partenaires régionaux et particulièrement avec le nouveau Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. La Présidente de Région, la Préfète de Région, le Secrétaire général aux affaires régionales, les conseillers régionaux en charge de la forêt et de la biodiversité, le Directeur de la Délégation régionale de l'ONCFS ont notamment été rencontrés par le Président SECULA.

Un premier financement de 10 000 euros par an et par Fédération départementale est aujourd'hui versé par le Conseil régional. Mais cela est très insuffisant au regard notamment des montants attribués il y a encore quelques années en Bourgogne et en comparaison avec certaines associations de protection de la nature. Cela est surtout insuffisant si l'on prend en compte la contribution des chasseurs à la conservation de la biodiversité régionale et l'ensemble de nos actions en faveur de l'environnement au sens large.

Enfin, l'ensemble de ces actions vise à préparer l'évolution de nos structures régionales dans le cadre de la réforme mise en œuvre actuellement par notre Fédération nationale ».

« Je vous rappelle que nous avons engagé de nombreux partenariats avec le monde agricole depuis une vingtaine d'années.

Parmi nos partenaires de longue date figure la Coopérative agricole Bourgogne du Sud. C'est avec Bourgogne du Sud que nous mettons en œuvre une action qui consiste à valoriser économiquement le bois bocager. J'avais fait une présentation de cette opération à l'Assemblée Générale l'an passé et je fais maintenant un rapide point d'étape.

Tout d'abord et comme il se doit, merci à nos financeurs et partenaires : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (l'ADEME), le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté européenne qui cofinancent ce programme ainsi que le Pays de la Bresse bourguignonne qui le soutient depuis ses débuts.

Nous avons réussi à sensibiliser aujourd'hui un groupe d'exploitants agricoles volontaires à la gestion durable des haies au sein de leur exploitation. Pour la seconde année, ces exploitants ont pour certains contribué à la production de bois déchiqueté en Bresse. Ce bois permet d'alimenter deux chaufferies communales celles de Savigny en Revermont et de Sagy. Je tiens à remercier les maires et les conseillers de ces deux communes qui nous font confiance dans la mise en œuvre d'une filière de bois énergie locale dans cette région. Je souligne que c'est un nouveau métier pour la Fédération des Chasseurs mais le facteur économique est un passage obligé de nos jours pour conserver l'environnement.

Dans le même temps votre Fédération élabore des plans de gestion bocagers durables sur les exploitations agricoles participantes. En trois ans, 5 exploitations auront été équipées d'un plan de gestion. Ces plans de gestion permettent de conserver et de valoriser le bocage existant. Ils ont également permis de réaliser la plantation de près de 4 km de haies et d'autres projets de plantations sont en cours. Ce type d'actions se développe puisque la Chambre d'Agriculture et des bureaux d'étude en environnement réalisent également des plans de gestion bocagers dans l'ensemble de notre département.

En ce qui concerne l'action développée en Bresse, 1000 m³ de bois ont été produits l'année 2017 et, en fonction de la demande, 2 à 3000 m³ sont susceptibles d'être produits à terme en 2019.

Comme je vous l'avais annoncé en 2017, les plaquettes de bois produites sont également distribuées en jardinerie pour le paillage végétal et des travaux sont menés pour valoriser ce bois en litière pour la volaille.

Il est évident que donner un débouché économique au bois bocager est un atout supplémentaire pour conserver et moderniser le bocage au bénéfice de tous. La journée de démonstration organisée à Saint Usuge et à Branges en juin dernier nous l'a montré.

Aujourd'hui, il faut que les collectivités soutiennent encore plus fortement ces initiatives de développement local. Je lance donc un appel aux Maires, aux Présidents de Communautés de Communes, aux Conseillers départementaux et à nos Députés en ce sens, merci à eux. »

QUESTIONNES ECRITES ET GESTION DU LIEVRE ET DU SANGLIER

Deux questions écrites concernant le lièvre sont parvenues à la Fédération.

Le Président de la Commission Technique, Jean Paul VOISIN prend la parole pour présenter la situation du lièvre en Saône et Loire. Il annonce que le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le plan de gestion lièvre pour la saison 2018/2019 car cette mesure n'a pas apporté les résultats attendus. En revanche, les comptages ne seront pas supprimés pour autant.

La Fédération estime que les chasseurs sont capables de gérer les populations de lièvre sur leurs territoires. Les règlements intérieurs des sociétés de chasse sont souvent plus restrictifs que le plan de gestion imposé par la Fédération.

Deux questions écrites concernant le sanglier sont parvenues à la Fédération.

Le Président donne la parole à Frédéric PIN, Administrateur et Trésorier adjoint. Il donne réponse en indiquant que les CLGG ont un rôle très important et que c'est grâce à eux que les informations de terrain remontent à la Fédération. Il est rappelé que le CLGG a un rôle consultatif mais que la décision finale appartient à la Fédération.

Cette année, d'importants dégâts ont été causés par les sangliers. Pour cela et en concertation avec l'administration, le Conseil d'Administration a mis les moyens exceptionnels en honorant toutes les demandes d'attribution. L'objectif est de faire diminuer les populations.

PAROLE AUX INVITES et REMISE DES MEDAILLES

Le Président donne la parole aux personnalités puis procède à la remise des médailles de la Fédération.

Le Président clos l'Assemblée Générale à 22h.

Le Secrétaire Général,
Jean Paul VOISIN



Le Président,
Jacques PELUS



⊗ **Monsieur Gilles PLATRET**, Maire de Chalon sur Saône a apporté son soutien aux chasseurs qui jouent "un rôle de régulation de la faune et qui ont un amour de la nature qui n'a rien à envier aux écologistes. "Vous êtes des protecteurs de la nature. Il ne faut pas se coucher devant les prédateurs.»

⊗ **Monsieur Bernard LACOUR**, Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles a mis en exergue les bonnes relations qui existent dans le département entre les agriculteurs et les chasseurs et la volonté de travailler ensemble afin de lutter efficacement contre les sangliers.

⊗ **Monsieur Pierre DUFOUR**, Représentant de la Chambre d'Agriculture s'est félicité du partenariat constructif avant d'annoncer le lancement d'une expérience avec un produit répulsif afin de lutter contre les sangliers en pleine période de semis.

⊗ **Monsieur Christian DUSSARAT**, Directeur de la Direction Départementale des Territoires a insisté sur la place prépondérante à donner à la sécurité dans le troisième Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Il a aussi invité les chasseurs à intensifier la pression de chasse sur les sangliers. Il a aussi souligné "la nécessité de lever tous les freins à la fois sur le plan de la réglementation mais aussi dans les têtes de certains. C'est collectivement que l'on pourra retrouver une situation à l'équilibre. Vous avez su aller dans le bon sens ne vous laissez pas dépasser".

⊗ **Monsieur FREDERIC BROCHOT**, Vice-Président du Conseil Départemental a félicité les chasseurs pour leur bonne gestion du gibier et a insisté sur le fait que nous sommes un maillon économique essentiel pour le département.

Les médailles 2018

Médaille de Bronze de la Fédération Départementale des Chasseurs

- Guy BADOUX âgé de 87 ans, garde particulier de 1984 à 2014 et dévoué pour le piégeage dans la commune de Romenay
- Antoine BOUCHARD, âgé de 90 ans, passionné de chasse depuis son enfance, créateur avec son épouse en 1956 d'une meute de Beagles pour laquelle il a été récompensé de nombreuses fois
- Laurent CHARRY Président pendant 6 ans du GIC de la Forêt des Etangs et secrétaire actuellement du GIC
- Roland DEPARDON administrateur de la Fédération depuis 2010 et référant du Groupe de travail Grand gibier, également Président de la société de chasse de Tramayes.